

DOSSIER DE PRESSE

Opération RCEA de l'échangeur Blanzly La Fiolle

17 novembre 2020

Contexte de l'opération

Cette opération s'inscrit dans le programme d'aménagement à 2 x 2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire. Une première phase de travaux a été réalisée entre 2013 et 2019 avec la réalisation de 35 km de 2 x 2 voies (progression du linéaire aménagé en 2 x 2 voies en Saône-et-Loire de 50 % à 75 % à fin 2019).

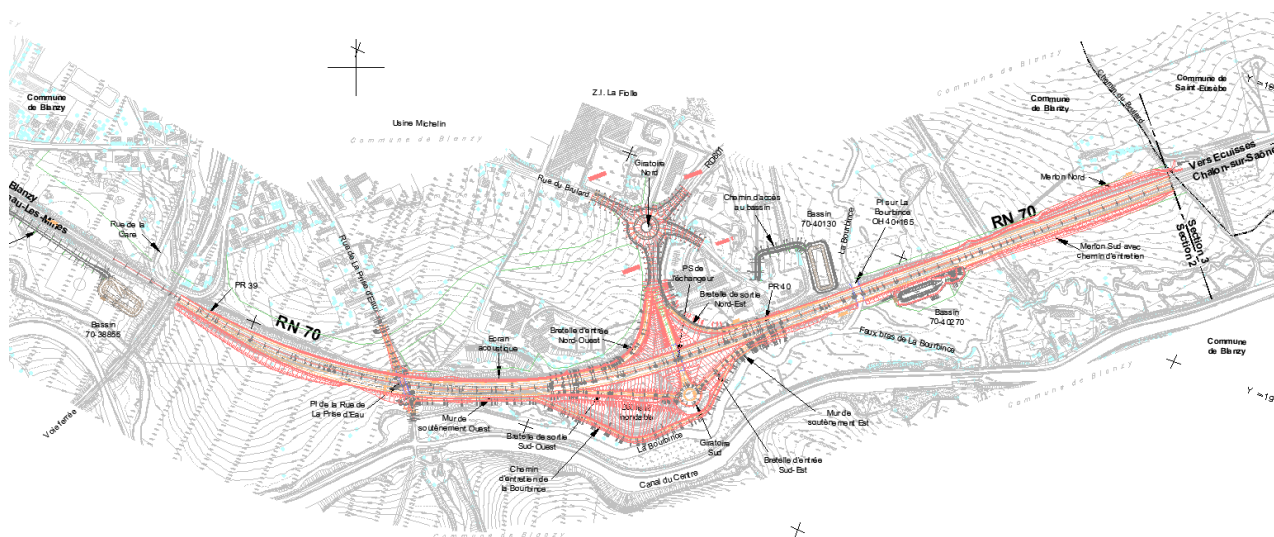
L'aménagement de l'échangeur de Blanzly La Fiolle est une des premières opérations de la phase 2 du programme RCEA, dont le cofinancement est assuré par l'État, le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire, et la Communauté urbaine du Creusot-Montceau. Le coût total du programme phase 2 est de 328 millions d'euros (328M€) pour une durée de 5 années (2019-2023), soit un rythme d'investissement moyen d'environ 65 millions d'euros (65M€) par an.

Objet de l'opération

Cet aménagement consiste en la mise à 2 x 2 voies d'une section de près de 2 km de la RN70 sur la partie Est de la commune de Blanzly. Les travaux ont démarré en octobre 2019 et leur fin est prévue pour le début de l'automne 2021.

En plus du dédoublement des voies, l'opération consiste à aménager l'échangeur de Blanzly la Fiolle. Cela nécessite la démolition de l'ancien pont surplombant la RCEA et la construction d'un nouvel ouvrage d'art, plus large, permettant de faire passer les quatre voies. Deux carrefours à sens giratoires, de part et d'autre de l'axe de la RN70, sont également créés. Ce type d'aménagement pour un échangeur est appelé « échangeur à lunettes ».

L'enveloppe de l'opération de l'échangeur Blanzly la Fiolle est fixée à 24 millions d'euros (24M€).



Interface avec d'autres opérations RCEA

Cet aménagement est un prolongement vers l'ouest des 7 km de 2 x 2 voies sur la RN70 construits depuis le giratoire Jeanne Rose, dont les travaux se sont terminés fin 2018 (programme RCEA phase 1). L'opération précède celle qui consistera en la réalisation de la traversée de Blanzky, programmée pour un démarrage en 2022. Elle constitue ainsi une interface dans le temps et l'espace de ces deux opérations.

Gestion des travaux :

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont assurées par les services de l'État. Plus particulièrement c'est la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté qui assure la maîtrise d'ouvrage et la direction interdépartementale des routes centre-est (DIRCE) qui assure la maîtrise d'œuvre. Les travaux ont été confiés au groupement d'entreprises COLAS / PERRIER TP / SNCTP / AXIMUM.

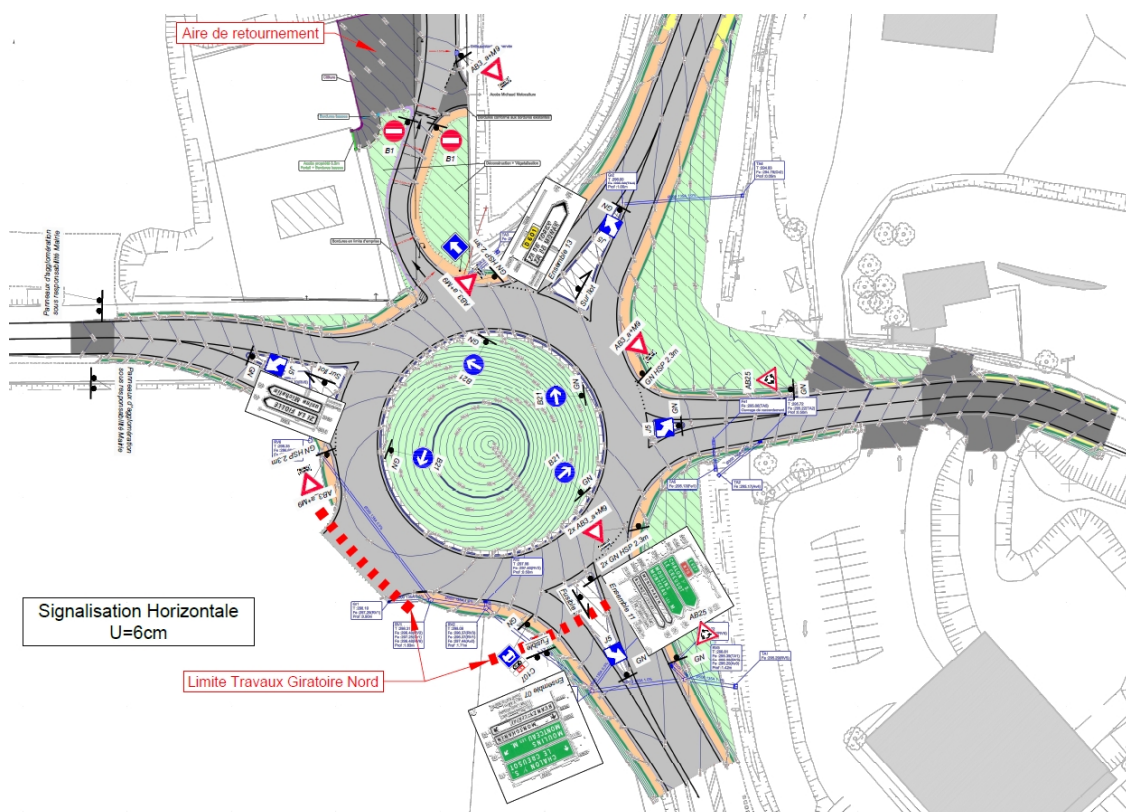
Excepté quelques déviations de courte durée pour des opérations ponctuelles, comme la pose et dépose de coffrage pour l'ouvrage d'art, la circulation sur l'axe RCEA est maintenue durant toute la période des travaux. Le trafic sur la RN70 à cet endroit représente environ 18 000 véhicules par jour, dont 25 % de poids lourd.

Comme pour de très nombreux chantiers en France en 2020, la crise sanitaire de la covid-19 a entraîné l'interruption des travaux de la mi-mars à la mi-mai 2020. Un travail de fond entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, les entreprises et le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé a permis la reprise du chantier dès les premiers jours du déconfinement avec la mise en œuvre d'un protocole assurant le respect des règles sanitaires. Ce protocole permet la poursuite du chantier durant l'actuel confinement.

Un aménagement presqu'urbain

L'échangeur de Blanzky La Fiolle est situé à proximité immédiate d'une zone industrielle et d'activité, avec notamment la présence de l'usine Michelin. Des zones d'habitation de la commune de Blanzky sont également situées près de cet échangeur. Cette proximité avec le milieu urbain se traduit par la création d'un giratoire à 5 branches au nord de l'échangeur. Celui-ci, en desservant le secteur de La Fiolle, permettra de connecter des voies communales et intercommunales, gérées par la communauté urbaine du Creusot-Montceau (CUCM), une voirie départementale (RD601) et la RCEA, dont l'exploitation est assurée par l'État.

Ce nouveau giratoire permet de sécuriser une intersection où des usagers aux différents motifs de déplacement (desserte locale, transit, domicile-travail...) se croisent.



Respect de l'environnement

Plus de 400 m linéaire de protection acoustique avec des écrans de 5,5 m de haut sont prévus dans le cadre de ces travaux permettant de limiter l'impact sonore sur le secteur des grandes bruyères, dans le respect des seuils réglementaires.

L'opération comprend la création de trois bassins de rétention, qui permettent de décanter et traiter les eaux tombées sur la plateforme routière avant leur rejet dans le milieu naturel. Les bassins de rétention ont également pour fonction d'écrêter les pluies : Ils ont un rôle de régulation en période de crue.

L'ensemble de l'opération est réalisée dans le cadre de la doctrine éviter, réduire et compenser les impacts environnementaux. Par exemple, la création d'un mur de soutènement au droit de la Bourbince permet de préserver l'intégrité du cours d'eau.

L'ouvrage hydraulique de la Bourbince comprend des banquettes qui jouent un rôle de passage pour la faune. Cela permet de réduire la fracture écologique de la route.

Enfin, la création de nouvelles zone humides est prévue pour compenser celles qui se trouvaient antérieurement dans les emprises de la nouvelle route.

Contact presse DREAL :

Odile Roque Bedeaux

pôle communication

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Tél : 03 81 21 67 18 / 07 61 20 94 79

Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr

17E rue Alain Savary CS 31269

25005 BESANCON cedex